

République Française
Département de Maine-et-Loire
Commune de Saint Germain des Prés

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/12/2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Goganes suivant l'article 45 du décret du 31 mai 2020, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur BENETTA Nicolas, Maire.

Etaient présents : Mme LUSSON Jocelyne, M. GAY Philippe, Mme TOUSSAINT Marylène, M. BRICAUD Olivier, Adjoint, Mme DAUDIN Mélanie, M. COHU Bruno, M. ALLAIN Jérôme, M. LEGER Éric, Mme MATHIEU Carine, M. CHEREL Christophe, M. DIAMANTI Antonello Conseillers municipaux.

Étaient absentes excusées :

Mme FOIN Françoise a donné son pouvoir à Monsieur le Maire,
Mme LEMEUNIER Marie-Laure a donné son pouvoir à Mme LUSSON Jocelyne
Mme DE TOURNEMIRE Emmanuelle

Secrétaire de séance : M. Christophe CHEREL

Convocation du 8 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoir : 2

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 12 janvier 2022

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, sans modification.

1) DEL 2021 057 – FINANCES - SALLE DES GOGANES : Encaissement d'un chèque de ménage
Délibération transmise en préfecture le 16 décembre 2021

Pour faire suite à la location de la salle des Goganes les 4 et 5 septembre dernier où le ménage n'a été que partiellement effectué, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'appliquer le forfait de 200€ indiqué dans le contrat.

De plus, le tri des ordures n'ayant pas été effectué, le coût d'un agent pour trier incombant à la commune a été évalué à 16€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

-  **Accepte** les tarifs ci-dessus proposés,
-  **Autorise** Monsieur le Maire à les appliquer.

2) **DEL 2021 058 – FINANCES – Contrat de location appt 1 rue de l'Evêque – Encaissement d'un chèque de caution**
Délibération transmise en préfecture le 16 décembre 2021

Monsieur le Maire rappelle le bail de location conclu avec Monsieur POIBLAULT Quentin concernant le logement situé 1 rue de l'Evêque à Saint Germain des Prés et qui a pris fin le 31/08/2021.

Il indique qu'il a reçu une demande de location formulée par Madame GORMOTTE Marie intéressée par celui-ci à compter du 5 novembre 2021 et propose de conclure un bail de location à compter de cette date avec un loyer mensuel de 310 €, et d'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer soit 310 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

♦ **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire fixant le montant du loyer du logement sis 1 rue de l'Evêque à 310 € TTC avec un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer soit 310 € TTC.

♦ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de location établi conformément à la loi du 6 juillet 1989 ;

3) **DEL 2021 059 – FINANCES : Vente de bois**
Délibération transmise en préfecture le 16 décembre 2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à une demande d'un administré, il convient d'instaurer un tarif, pour la vente de bois à couper, situé à la boire aux Jubins.

Monsieur propose au conseil municipal de fixer la vente à 15 € / stère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ la proposition de Monsieur le Maire fixant le prix à 15 € TTC le stère de bois à couper et précise que la taille devra être réglementaire et le terrain propre après les travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appliquer le tarif,

CHARGE Monsieur le Maire à faire vérifier l'état du terrain après travaux.

4) INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE :

- ➔ PPRI : La révision du PPRI a débuté et aura lieu jusqu'en 2024. Les documents du PLU seront donc à revoir à terme pour être en lien avec le PPRI.
- ➔ Salle des Goganes : La salle a subi des actes de vandalisme. La gendarmerie est venue constater les dégâts sur place. Cependant, personne n'a réussi à rentrer à l'intérieur de la salle.
- ➔ Alter Cités : Une commission d'attribution des marchés de travaux (VRD et aménagement paysager) aura lieu le jeudi 16 décembre 2021.
- ➔ Service commun – secteur 1 : Pour pallier à un problème récurrent d'un trop grand nombre d'heure par rapport à notre clé de répartition, nous allons ré étudier nos besoins et redéfinir nos priorités.

5) INFORMATIONS DIVERSES DES ADJOINTS :

☞ Jocelyne :

- 🇫🇷 PEDT : L'ensemble des communes du SIRSG ont répondu en faveur de l'élaboration d'un PEDT communal pour 2022.
- 🇫🇷 MAM : Retour sur la rencontre avec les personnels de la MAM située à la Crouas.

☞ Philippe :

- 🇫🇷 Marché de Noël : Retour globalement très positif
- 🇫🇷 Portes ouvertes des écoles : vendredi 4 mars 2022
- 🇫🇷 CCLLA : Village en scène propose des spectacles et animation avec artistes. Il serait intéressant que les enfants de la commune puissent participer à ces spectacles. A voir avec les directrices des écoles.
- 🇫🇷 CME : Les projets en réflexion portent sur :
 - Une boîte à livres
 - Un parcours canin
 - Le nettoyage des bords de Loire
 - Aire de jeux

☞ Marylène :

- 🇫🇷 Présentation du diaporama concernant la dissolution du SMITOM et la création du nouveau syndicat 3R D'Anjou

🚦 SIEML : Retour sur la transition énergétique.

🗉 Olivier :

🚦 Rencontre prochainement avec les associations

6) TOUR DE TABLE :

Bruno : Découverte des ABS (Analyse des Besoins Sociaux) avec un premier défi qui consiste à « décortiquer » les habitudes des germanoprains.

Jérôme : Retour sur le précédent compte rendu du 15 novembre sur lequel il souhaite apporter une modification en remplaçant la phrase :

« *Faut-il attendre les travaux de la passerelle pour faucher le secteur de « La Rebillarderie » par
« Les travaux étant terminés comment envisage t'on l'aménagement et l'entretien futur de ce projet ?*

Christophe : Souhaite attirer l'attention de la population quant à la dernière facture d'eau reçu. En effet, l'assainissement n'est pas comptabilisé dans cette dernière facture. Désormais, nous allons recevoir une facture d'eau du SEA et une facture d'assainissement de VEOLIA. Est-ce que la population en a conscience ? Certains ménages pourraient être en difficulté de paiement.

Prochain conseil municipal prévu le lundi 10 janvier 2022 à 19h30

Séance levée à 22h30

↳ Réunions de conseil municipal pour l'année 2022 :

10/01/2022 à 19h30 (annulée)

07/02/2022 à 19h30

07/03/2022 à 19h30

04/04/2022 à 19h30

02/05/2022 à 19h30

07/06/2022 à 19h30

04/07/2022 à 19h30

05/09/2022 à 19h30

03/10/2022 à 19h30

07/11/2022 à 19h30

05/12/2022 à 19h30